

APPEL A CANDIDATURE

L'association Picto *, située dans le bâtiment au 28/30 rue Ernest Pictet à Genève, accueille depuis septembre 2014, en résidence chaque année deux artistes de la région. Durant 6 mois, chaque résident est libre d'expérimenter diverses pratiques, de proposer des visites d'atelier, des expositions, des rencontres informelles...

L'organisation de ces résidences d'artiste permet à l'association Picto de faire bénéficier à d'autres créateurs de la vitalité de son bâtiment en encourageant et soutenant la création artistique Genevoise.

Présentation :

L'association Picto propose une résidence (tous champs artistiques et théoriques confondus) d'une durée de 6 mois non-renouvelable, attribuée en alternance à une personne de 35 ans au plus et à une autre sans limites d'âge. Une aide unique de 1000.- CHF est destinée à la production.

Le lieu de résidence est un atelier de 22 m², lumineux, avec une hauteur de 3m20, de plein pied et avec une vitrine sur l'extérieur. Il ne comprend pas de logement et s'adresse donc à des personnes résidant dans la région ou ayant des liens sur Genève.

Le bénéficiaire de la résidence est parrainé au sein de l'association par un membre travaillant dans la même discipline. Le parrain favorise l'insertion du résident au sein de l'association et si nécessaire le met en contact avec des partenaires extérieurs.

Le résident s'engage à présenter publiquement son travail à Genève durant la période de sa résidence. Cette présentation peut se faire au sein de Picto ou à Genève et sous différentes formes.

Délais des candidatures : 11 mai 2014

Plus d'informations sur notre site : www.pictonet.ch

* L'association Picto est née en 2008, suite au déménagement du site Artamis. Elle regroupe environ 80 artistes de toutes disciplines artistiques confondues. Plus d'information : www.pictonet.ch

REGLEMENT – INFORMATIONS

BENEFICIAIRES

- Cette offre de résidence s'adresse aux artistes de tous les domaines d'expression artistique dans la limite des possibilités du lieu d'accueil (atelier sans eau ni isolation phonique).
- Disciplines artistiques: notamment : littérature, musique, danse, théâtre, cinéma, vidéo, photographie, arts plastiques, arts appliqués, pratique curatoriale.

CONDITIONS DE RESIDENCE

- Cet atelier de 22 m2 est destiné à permettre la réalisation d'un projet ou la poursuite d'un travail de recherche. Il est mis à disposition, à titre gracieux, pour une période de 6 mois non-renouvelable.
- Les résidents sont « parrainés » par un membre de l'association Picto travaillant dans une discipline similaire. Le parrain aidera le résident à s'insérer au sein de Picto.
- L'atelier est utilisable 7/7 ; 24h/24, il est cependant situé dans une zone d'habitation. Les usagers de Picto s'abstiennent de provoquer des bruits pouvant troubler le repos des habitants entre 21h et 7h ainsi que les dimanches et les jours fériés.
- Une aide unique de 1000.- CHF destiné à la production, est allouée pour chaque résidence.
- Les charges (chauffage, électricité, Internet) sont prises en charge par l'association.
- Le résident bénéficie d'un espace sur le site Internet de l'association.
- Les dates de résidences sont fixes ; la mise au concours annuelle :

1ere période : Septembre 2014 / Février 2015

2ème période : Mars – Aout 2015

LE BENEFICIAIRE S'ENGAGE A

- Utiliser régulièrement son atelier durant la période de résidence (au minimum 3.5 jours par semaine).
- Présenter publiquement son travail à Genève durant la période de sa résidence. Cette présentation peut se faire au sein de Picto ou ailleurs à Genève et sous la forme choisie par l'artiste.
- Participer aux journées portes ouvertes, aux réunions de secteur et à l'assemblée générale si elles sont programmées durant le temps de résidence.
- Ne pas loger dans l'atelier.
- Ne pas céder l'usage de l'atelier à une autre personne, sauf cas exceptionnels, validé par le comité de l'association Picto.
- Être au bénéfice d'une assurance de responsabilité civile (copie à fournir au comité de l'association).
- Restituer l'atelier vide, propre et en bon état à la date prévue à cet effet.
- Les clés de l'atelier et du bâtiment sont soumises à une caution de 60.-
- Créer un profil sur le site de l'association Picto.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir une activité artistique tous champs confondus.
- Ne pas être inscrit dans une formation durant la résidence.
- Aucune condition de nationalité ou d'âge n'est requise.
- La résidence ne pourra être attribuée deux fois à la même personne.

MISE AU CONCOURS

Les dossiers de candidature comprendront :

- une lettre de motivation
- une présentation du projet de résidence
- le formulaire d'inscription rempli et signé
- un curriculum vitae
- un dossier présentant une vue d'ensemble de ses travaux et des projets pour la résidence.
- Les candidats qui souhaitent le retour de leur dossier devront ajouter une enveloppe au format, affranchie et avec l'adresse du destinataire déjà rédigée.

L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception de l'ensemble de ces documents.

Les documents imprimés doivent être envoyés au plus tard le 11 mai 2014 à l'adresse suivante :

Résidence Picto
28-30 Avenue Ernest-Pictet
1203 Genève

Le formulaire d'inscription peut être obtenu sur le site web : <http://www.pictonet.ch/>

Une commission composée de professionnels et experts appartenant au milieu de l'art contemporain examinera les dossiers courant mai.

Les résultats seront rendus public avant la fin du mois.

La commission n'est pas tenue de justifier son préavis. La décision finale est sans appel et ne pourra être contestée par aucun moyen juridique.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Monsieur Madame

Nom:

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

.....

Téléphone :

E-mail :

Travaille dans le(s) domaine(s) d'expression artistique suivant:

.....

Taux d'occupation estimée de la résidence :.....%

Je postule pour la résidence aux dates suivantes :

1ere période : Septembre 2013 / Février 2014

2ème période : Mars – Aout 2014

Période indifférente

Je souhaite présenter ma candidature pour l'attribution, d'une des résidences organisées par l'association picto et déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation et les directives 2014/2015.

Genève le :

Signature :

ANNEXES :

En conformité avec les conditions générales de participation, je joins au présent formulaire les documents suivants:

- une lettre de motivation
- une présentation du projet de résidence
- le formulaire d'inscription rempli et signé
- un curriculum vitae
- un dossier présentant une vue d'ensemble de ses travaux.
- Les candidats qui souhaitent le retour de leur dossier devront ajouter une enveloppe au format, affranchie et avec l'adresse du destinataire déjà rédigée.

Les documents doivent être envoyés au plus tard le 11 mai 2014 par voie postale à l'adresse suivante :

Résidence Picto
28-30 Avenue Ernest-Pictet
1203 Genève

